

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juillet 2024

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le mardi 09 juillet 2024 à 20 heures 30.

Présents : Messieurs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Christian DAVAT, Jean-Philip FRAIX-BURNET et Guillaume MORAND, Madame Cécile TRAHAND.

Excusés : Mesdames Isabelle AUMAR, Karine BEBERT, Laure BRICHET VIVIANT et Bernadette GUEYRAUD (pouvoir à Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET)

Absent : Monsieur Fabrice COTTET

Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Monsieur Christian DAVAT est désigné à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour de la réunion :

- ✚ Approbation du procès-verbal du 10 juin 2024
- ✚ Demande de subvention au département de la Savoie au titre du FDEC – Travaux Montée de Lachat
- ✚ Demande de subvention au titre de la DETR 2025 – Travaux Montée de Lachat
- ✚ Délibération pour régularisation écriture de comptabilisation de l'emprunt en 2021
- ✚ Questions diverses

1° APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10 juin 2024 : Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 juin 2024.

2° DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AU TITRE DU FDEC 2025 – TRAVAUX MONTEE DE LACHAT :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la co-maitrise d'ouvrage avec Grand Chambéry pour le renouvellement des réseaux humides, le SDES pour l'enfouissement des réseaux secs et la Commune d'Arith pour les travaux d'aménagement de la Place Saint Laurent et de sécurisation de la Montée de Lachat.

Elle propose de déposer une demande de subvention, au titre du FDEC (Fonds Départemental pour l'Equiperment des Communes), auprès des services du Département pour la partie aménagement de la Place Saint Laurent et sécurisation de la Montée de Lachat.

Le montant total de ces travaux s'élève à 291 960 € HT pour la commune d'Arith.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✚ APPROUVE la mise en œuvre de ce projet,
- ✚ SOLLICITE l'aide financière du Département au titre du FDEC,
- ✚ AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

3° DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2025 TRAVAUX MONTEE DE LACHAT :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les travaux d'aménagement de la Place Saint Laurent et de sécurisation de la Montée de Lachat et propose de déposer une demande de subvention,

au titre de la DETR 2025 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) afin de financer une partie de ces travaux.

Le montant total de ces travaux s'élève à 291 960 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✚ APPROUVE la mise en œuvre de ce projet,
- ✚ SOLLICITE l'aide financière, de l'État
- ✚ AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

4° DELIBERATION POUR REGULARISATION ECRITURE DE COMPTABILISATION DE L'EMPRUNT EN 2021 :

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'une vérification de l'état du passif à la clôture de l'exercice 2023 a révélé une erreur de comptabilisation d'un emprunt sur l'exercice 2021. Le montant souscrit était de 50 000 €. Des frais de dossier de 100 € s'appliquaient et ont été retenus par le prêteur lors du versement des fonds. Un titre de recettes a été émis pour 49 900 € au compte 1641, faussant le montant du capital restant dû de cet emprunt.

Afin de corriger cette erreur, il convient de comptabiliser des écritures d'ordre non budgétaires. Celles-ci seront réalisées par le comptable public dans ses écritures selon le schéma suivant :

- débit du compte 1068 et crédit du compte 1641 pour 100 €.

Cette écriture n'a pas d'incidence sur le résultat comptable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le comptable public à procéder aux opérations d'ordre non budgétaires décrites ci-dessus.

5° QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ Bassin Chemin du Chainay : Madame le Maire rappelle que le bassin situé Chemin du Chainay avait été endommagé par un véhicule lors d'une livraison chez un particulier. Elle informe que les travaux de réparation ont été réalisés.
- ✚ Bassin Route de Pré Poulain (devant chez Fidèle) : l'entreprise TPLM doit intervenir cette fin de semaine.
- ✚ Barrière située en hauteur du bassin Côte de l'Épine : cette barrière a été endommagée suite à un choc. Madame le Maire signale qu'une déclaration a été faite auprès de notre assurance. Nous sommes dans l'attente d'un devis de la part de Clor'Alp. Dès réception de ce document, nous le transmettrons à notre assureur.
- ✚ École : Monsieur Didier CAMPILLO signale, que lors du dernier conseil d'école, les parents se sont interrogés sur l'utilisation de serviettes papier au restaurant scolaire. Le conseil municipal réfléchit à la mise en place, à la charge des parents, de serviettes lavables. Madame le Maire informe qu'elle a rencontré, avec Didier CAMPILLO, une des nouvelles enseignantes. Celle-ci a pris connaissance des locaux et souhaite enlever toute une série de livres ainsi que des anciens ordinateurs.
- ✚ Recensement population 2025 : Madame le Maire indique que le recensement de la population aura lieu en 2025 sur la commune d'Arith. Elle précise que Bernadette ROCHE CATTIN sera nommée coordonnateur. Cependant, au vu de sa charge de travail, elle ne pourra assurer la fonction d'agent recenseur comme elle le faisait les années précédentes. Par conséquent, la commune devra recruter un agent recenseur.
- ✚ Fleurissement : La gestion du projet de fleurissement prévu initialement pour l'été 2024, ayant suscité des questionnements notamment par rapport à sa mise en œuvre a été décalé à 2025.
- ✚ Montée de Lachat : Madame le Maire rappelle la co-maitrise d'ouvrage avec Grand Chambéry pour le renouvellement des réseaux humides, le SDES pour l'enfouissement des réseaux secs et la Commune d'Arith pour les travaux d'aménagement de la Place Saint

Laurent et de sécurisation de la Montée de Lachat. Par conséquent tous les marchés seront signés par Grand Chambéry dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

- ✚ Appartement n°1 cure : Les travaux sont pratiquement terminés et il sera mis en location à compter du 01/08/2024.
- ✚ Madame le Maire rappelle les évènements à venir :
 - Vendredi 12 juillet : déchèterie mobile sur le parking de la mairie
 - Lundi 15 juillet : concert à l'église dans le cadre du Festival Musique et Nature en Bauges
 - Dimanche 21 juillet : concours de pétanque organisé par Team ACOME Race
 - Dimanche 21 juillet : repas à La Benoîte organisé par l'Association Saint Laurent. En cas de mauvais temps, le repas aura lieu à la salle multi activités avec l'accord de Team ACOME Race qui organise le concours de pétanque sur le même lieu.
 - Dimanche 04 août : fête du village et course pédestre organisées par le Comité des Fêtes d'Arith
 - Mardi 06 août : soirée contes organisée par La Marche des Conteurs
 - Mardi 03 septembre : réunion publique concernant les travaux d'aménagement de la Place Saint Laurent et de sécurisation de la Montée de Lachat

Conseil municipal : la prochaine date est fixée au mardi 27 août 2024 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

Le Maire,
Cécile TRAHAND

Le secrétaire de séance,
Christian DAVAT



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Christian Davat", written in a cursive style.

